

TARIFS

au 1^{er} mars 2015

CONDITIONS ET TARIFS
APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES
ET ASSOCIATIONS

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2015.

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur les sites **entreprises.societegenerale.fr** et **associations.societegenerale.fr** ou faites-en la demande auprès de **votre Conseiller** qui est votre interlocuteur privilégié.

VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, **en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.**

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque en ligne.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre conseiller un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre Conseiller.

PRÉAMBULE

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises et les Associations, la brochure intitulée “Conditions et tarifs appliqués aux entreprises et associations” à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales de la convention de compte Entreprises ou Associations selon le cas.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

| TVA Commissions assujetties à la TVA.

| DATES DE VALEUR
p.44 Dates de valeur en fin de brochure.

| N Nouveau service ou produit.

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le "Lexique" en fin de brochure.

SOMMAIRE

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN	8
• VOTRE TENUE DE COMPTE	8
• VOS RECHERCHES	9
• VOS AUTRES OPÉRATIONS	9
• ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	10
VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL	14
• VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	15
VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	16
• VIREMENT REÇU	16
• PRÉLÈVEMENT ÉMIS	16
• TIP	17
• TÉLÉRÈGLEMENT	17
• CARTE	17
• CHÈQUE	19
• EFFET (LCR/BOR)	20
• ESPÈCES	20
VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	21
• VIREMENT ÉMIS	21
• PRÉLÈVEMENT, TIP, TÉLÉRÈGLEMENT	23
• CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	23
• CARTES BUSINESS	24
• SERVICES LIÉS À VOS CARTES	25
• CARTE ESPÈCES	26
• CARTE D'ACHAT	26
• CHÈQUE	26
• EFFET (LCR/BOR)	27
• ESPÈCES	28

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL	29
• VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	29
• IMPORT	30
• EXPORT	31
• GARANTIE INTERNATIONALE	
LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)	33
• OPÉRATIONS DE CHANGE	34
• SERVICES PAR INTERNET	35
• AUTRES SERVICES	35
VOS FINANCEMENTS	36
VOS PLACEMENTS	38
• DÉPÔTS, OPC ET GESTION SOUS MANDAT	38
• OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES	41
VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS	43
LES DATES DE VALEUR	44
• VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	44
• VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	45
RÉSOUDRE UN LITIGE	47
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	50
LEXIQUE	52
CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA	54

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

	Euros
VOTRE TENUE DE COMPTE	
Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)	
Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...).	
■ Pour les entreprises	
– Votre chiffre d'affaires	
• Inférieur ou égal à 4,5 millions d'euros	min. 300,00
• Entre 4,5 et 15 millions d'euros	min. 600,00
• À partir de 15 millions d'euros	min. 1 200,00
■ Pour les associations	136,00
Commissions de tenue de compte	
Ces commissions mensuelles sont calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêt.	
■ Commission fixe	
– Compte en euros	min. 24,00
– Compte en devises	min. 33,00 (ou contre-valeur)
■ Commission de mouvement *	de 0,6 ‰ à 2,00 ‰ 5,00
– Minimum par mois	
■ Fourniture des relevés d'intérêts	
– Papier	9,00 par échelle
– Électronique (internet ou télétransmission)	4,00 par échelle
Relevés de compte	
Ces commissions sont perçues mensuellement.	
■ Mensuels	Gratuit
■ Quinzaines	1,85
■ Hebdomadaires	5,40
■ Journaliers	33,00

* Voir Lexique p.52.

		Euros
Courrier guichet		
Cette commission mensuelle est perçue par compte.		
■ Courrier conservé au guichet à la demande du client		8,00
VOS RECHERCHES		
Demande de renseignements spéciaux		
Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.		
■ Demande de renseignements	TVA	min. 175,00
Recherche d'un document		
■ Relevé de compte	TVA	12,00 par relevé
■ Autre document (à l'unité)	TVA	
– Moins d'un an		14,00
– Plus d'un an		30,00
■ Supplément par photocopie	TVA	0,70
Banque électronique		
Voir partie Cash Management page 11.		
VOS AUTRES OPÉRATIONS		
Compartiment de coffre-fort		
Cette commission annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte.		
■ Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm ³ et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 EUR	TVA	83,33
■ Autres volumes et/ou garanties		Nous consulter
Avis à tiers détenteur ou saisie reçue		
■ Par avis ou saisie reçue		111,00
■ Oppositions administratives		10 % du montant dû (plafond 111,00)

	Euros
<p>Opérations entraînant un incident de fonctionnement et nécessitant un traitement particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante (plafond journalier : 6 opérations) 	min. 8,50
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour toute autre opération 	min. 13,00
<p>Renseignements commerciaux France</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cycléa Pack@Rating Information Ce forfait permet de consulter sur Internet, de façon illimitée, des informations financières et commerciales sur toutes les entreprises inscrites dans le pack. 	Nous consulter
<p>ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</p>	
<p>Quiétis Associations Produit d'assurances et de services liés au compte courant de l'association ouvert à la Société Générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Par compte bancaire (cotisation mensuelle) 	2,90
<p>Jazz Associations⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cotisation mensuelle TVA⁽²⁾ Sont inclus dans JAZZ Associations : <ul style="list-style-type: none"> – L'abonnement à Progéliance net (hors options) – L'assurance Quiétis Associations – Les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale – Les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) SEPA (y compris les révocations de prélèvements SEPA) – Les frais d'émission de trois chèques de banque par an 	9,50
<p>Les comptes d'épargne</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclic Seuil Virement automatique, en fonction du solde du compte courant, vers le compte sur livret (commission annuelle ; service réservé aux Associations) 	10,00

(1) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR).

(2) Partiellement soumis à TVA.

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Euros

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les commissions sont perçues mensuellement (sauf conditions particulières) sous forme d'abonnement par service. Elles ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques "Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international" pages 16 à 28 et "Vos autres opérations à l'international" pages 29 à 35).

Sogecash Net (entreprises.societegenerale.fr) | TVA

Ensemble de services de gestion de comptes sur Internet, proposé sous forme :

- d'une offre Sogecash Net Évolution
- de services "à la carte" pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

■ Sogecash Net Évolution (incluant 3 comptes à vue) 25,00

Consultation de relevés de comptes, consultation de relevés de LCR/BOR à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements européens, saisie de bons à payer de LCR/BOR, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une clé e-secure.

■ Services unitaires

– Paiements (pour chacun des services)

Saisie d'ordres de virements européens, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer de LCR/BOR.

7,00

– Encaissements (pour chacun des services)

Saisie de remise de LCR/BOR, saisie de prélèvements SEPA.

7,00

– Relevés

- Relevé de compte, par compte*

11,00

- Opérations du jour (intraday), par compte*

11,00

- Relevé de chèques,

- par service

7,00

- par image visualisée (chèque, bordereau de remise)

0,50

- Relevé d'intérêt électronique (coût par relevé)

page 8

- Relevé des factures cartes bancaires à payer,

4,00

- relevé de LCR/BOR à payer*, recherche d'opérations*

* Disponibles sur smartphones et tablettes.

	Euros
– Trésorerie	
• Fusion de compte	7,00
• Comptes titres, par compte	4,00
– Monétique	
• Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par compte monétique	11,00
– Ordre d'exécution de remise par télétransmission	4,00
– Téléchargement	
• Relevés de comptes format tableau	7,00
• Relevés de comptes format CFONB,	
– abonnement	30,00
– par enregistrement	0,07
• Remises de fichiers de virements	
– abonnement	11,00
– par remise	2,00
• Remises de fichiers de LCR/BOR	
– abonnement	11,00
• Remises de fichiers de prélèvements SEPA	
– abonnement	11,00
– par remise	2,00
– Alertes (pour chacun des 9 services)	
• Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis	4,00
• Impayé sur remise de prélèvement SEPA, impayé sur remise LCR/BOR, impayé sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement européen reçu, virement international reçu	7,00
– Bourse (incluant la consultation des comptes titres)	7,00
– Clé e-secure	
Comportant un certificat Sogecash Net permettant une authentification renforcée (par clé)	4,00
– Double signature	N 5,00

Euros

Autres services de banque électronique

<p>■ Sogestel (protocole EBICS T) ou Sogestel TS (protocole EBICS TS) TVA</p> <p>– Option remises Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements européens, prélèvements SEPA, LCR/BOR...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sogestel 55,00 • Sogestel TS 48,00 <p>– Option relevés Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (LCR/BOR domiciliés, prélèvements SEPA/TIP/Télèchèques domiciliés, impayés...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevés de comptes 60,00 • Relevés intraday 35,00 • Autres relevés (par relevé) 25,00 • Consommation <ul style="list-style-type: none"> – Par enregistrement (format CFONB) 0,07 – Par séquence ou opération (format XML) 0,07 – Par kilo octet (format SWIFT) 2,75 – Par page faxée 0,61 – Par pièce jointe (e-mail) 0,41 – Par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique 4,00 	
<p>■ Progéliance Net⁽¹⁾ TVA</p> <p>Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse.</p> <p>– Abonnement de base 18,50</p> <p>– Options Nous consulter</p>	

(1) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR).

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL

Sogecash Web

| TVA

■ Sogecash Web

Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques⁽¹⁾, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting sont disponibles sur smartphones et tablettes.

[Nous consulter](#)

Autres services de banque électronique à l'international

| TVA

■ Sogecash International Reporting

Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques, en protocole EBICS.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash 101

Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash International Infoswift

Service d'envoi de relevés de comptes, tenus en France par Société Générale, à une autre banque qui se charge de les mettre à disposition de l'entreprise abonnée.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash International Orders Received

Service de réception d'ordres de paiement, en provenance d'autres banques permettant de débiter vos comptes tenus en France par Société Générale.

[Nous consulter](#)

■ Services de télétransmission de fichiers de la gamme Sogecash International

Services, multibanques et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication :

[Nous consulter](#)

- **Sogecash SwiftNet**
- **Sogecash International FTP**
- **Sogecash International SFTP**

(1) Pour les services de reporting : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale.

Euros

VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Certificats électroniques

| TVA

- Certificat SWIFT 3SKey “SWIFT Secure Signature Key”
 - Par Token USB⁽¹⁾ NG Pro 90,00
 - Par Token USB⁽¹⁾ NG Flash 120,00

Sogecash Fournisseurs

- Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA) et à l'international.

 - **Abonnement Sogestel option remises ou à un service Sogecash SwiftNet ou à un service de la gamme Sogecash International**
 - Par opération

[Nous consulter](#)

Centralisation des recettes ou de trésorerie

- Sogecash TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures*)

Service de transfert automatique de soldes ou d'écritures entre comptes ouverts dans le réseau France de la Société Générale, appartenant à la même entité juridique. Choix possible de la périodicité – service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)
- Sogecash Pooling

Service de centralisation automatique des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, en France sur des comptes ouverts à la Société Générale. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)
- Sogecash International Pooling

Service de centralisation automatique en fin de journée, à l'international, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises sur des comptes ouverts dans des implantations du groupe Société Générale. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)
- Sogecash Intraday Sweeping

Service de centralisation automatique en cours de journée, en France ou à l'international, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises sur des comptes ouverts dans toute banque. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

* Voir Lexique p.52.

(1) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

		Euros
VIREMENT REÇU		
Virement Européen⁽¹⁾	DATES DE VALEUR p.44	
Virement libellé en euro reçu depuis les pays de la zone SEPA ⁽²⁾		
■ Commission sur virement SEPA ⁽²⁾		Gratuit
■ Virement de trésorerie		Nous consulter
Virement International		
■ Commission sur virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA ⁽²⁾ . Commission sur virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission		
– ≤ 150 euros	DATES DE VALEUR p.44	Gratuit
– > 150 euros		17,50
■ Virement de trésorerie		Nous consulter
Commissions spécifiques (virements tiers)		
■ BIC/IBAN* ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects		15,00
■ Virement non domicilié*		29,85
■ Envoi d'un avis papier		2,50
■ Personnalisation ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)		16,00
■ Bénéficiaire non domicilié à la Société Générale		26,10
PRÉLÈVEMENT ÉMIS		
Prélèvement SEPA*		
■ Internet ou télétransmission		pages 11 à 15
– Abonnement aux services		
– Par prélèvement SEPA		0,42
– Par prélèvement B2B SEPA		0,60

* Voir Lexique p.52.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées ci-après.

(2) Zone SEPA p.54.

	Euros
■ Papier converti en magnétique (listage informatique)	
– Par séquence*	13,00
– Par prélèvement SEPA	5,00
■ Demande d'attribution d'ICS	30,00
■ Impayé	16,50
■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou avis d'impayé)	2,50
■ Service de représentation des prélèvements SEPA impayés	20,00
TIP	
Opérations disponibles en France uniquement.	
■ Encaissement par TIP	0,45
■ Impayé	16,50
TÉLÉRÈGLEMENT	
Opérations disponibles en France uniquement.	
■ Encaissement par Télé règlement	0,45
■ Impayé	16,50
CARTE	
Encaissement en magasin	
■ Progécarte sans contact	
– Offre de location d'un TPE avec services associés ⁽¹⁾ TVA	Nous consulter
– Commissions monétiques	Nous consulter
Encaissement sur Internet	
■ Contrat flux Internet	
Contrat d'encaissement sur Internet à destination des entreprises et des associations ayant déjà un prestataire pour la plate-forme technique, incluant uniquement le contrat monétique commerçant pour l'acquisition des flux.	
– Abonnement mensuel au service	TVA 18,00
– Commissions monétiques	Nous consulter

* Voir Lexique p.52.

(1) Contrat conclu avec les constructeurs de TPE.

■ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée sur Internet incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement et le contrat monétique qui permet d'accepter les opérations cartes.

- **Frais de raccordement à l'ouverture** | TVA 300,00
- **Abonnement mensuel au service** | TVA 31,00
- **Commissions monétiques** Nous consulter
- **Acceptation des paiements via PAYLIB**

Service de paiement intégré à Sogenactif qui permet aux acheteurs d'effectuer leur paiement en ligne par carte bancaire sans avoir à saisir les données.

- Commerçants réalisant moins de 120 000 transactions CB/an Gratuit⁽²⁾
- Commerçants réalisant plus de 120 000 transactions CB/an Nous consulter

Encaissement par correspondance

■ VPC e-Gestion

Service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web incluant le contrat monétique

- **Frais de raccordement à l'ouverture** | TVA 300,00
- **Abonnement mensuel** | TVA 30,00
- **Commissions monétiques** Nous consulter

■ Sogefactures

Solution permettant d'encaisser des factures par carte sur Internet ou via un serveur vocal, incluant une interface web pour créer les transactions, un site et/ou un serveur vocal dédié et le contrat monétique permettant d'accepter les paiements par carte.

- **Frais de raccordement à l'ouverture** | TVA 300,00
- **Abonnement mensuel au service** | TVA 21,00
- **Commissions monétiques** Nous consulter

(2) Dans la limite de 6000 transactions Paylib par an. Au-delà, un coût de traitement par transaction Paylib de 0,028€ sera prélevé annuellement.

		Euros
CHÈQUE		
Opérations en France		
	DATES DE VALEUR p.44	
■ Encaissement (pour les chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DOM ou Monaco) (hors frais éventuels perçus par les correspondants pour les chèques payables sur les COM)		Gratuit
■ Bordereaux de remise de chèques personnalisés		Gratuit
■ Impayé reçu		
– Motif sans provision		Gratuit
– Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt)		17,50
■ Représentation automatique des chèques impayés sans provision (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum)		Nous consulter
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)		18,00
Opérations en Europe et à l'International		
<p>Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.</p> <p>Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".</p>		
■ Encaissement en "crédit accéléré"	Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.	20,00 par chèque
■ Encaissement en "crédit ferme"	Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.	1,1 ‰ min. 20,00 par chèque
■ Impayé		40,00
■ Avis de sort		40,00

		Euros
EFFET (LCR/BOR)		
Opérations en France		DATES DE VALEUR p.44
■ Internet ou télétransmission		pages 11 à 15
– Abonnement aux services		4,20
– Par séquence*		0,52
– Par effet remis à l'encaissement		
■ Papier		
– Par remise		18,00
– Par effet remis à l'encaissement		5,30
■ Présentation de LCR papier à l'acceptation		Nous consulter
■ Impayé (hors récupération des frais éventuels de protêt)		19,00
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)		20,00
■ Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation (par LCR/BOR)		18,50
Opérations en Europe et à l'International		
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.		
Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".		
■ Encaissement simple d'un effet		1 ‰ min. 20,00
■ Impayé		40,00
■ Avis de sort, prorogation, acceptation...		40,00
ESPÈCES		
Dépôts		DATES DE VALEUR p.44
■ Occasionnels		Nous consulter
■ Service "dépôt permanent"		Nous consulter

* Voir Lexique p.52.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

		Euros
VIREMENT ÉMIS		
Virement Européen		
Virement libellé en euro émis vers les pays de la zone SEPA ⁽¹⁾		
■ Internet ou télétransmission		pages 11 à 15
– Abonnement aux services		0,20
– Par virement au mieux ou ordinaire		0,50
– Par virement accéléré ou urgent*		
■ Papier		
– Par virement ordinaire occasionnel traité par votre agence		7,00
– Par virement urgent* unitaire		15,00
■ Virement de trésorerie*		
– Internet ou Télétransmission		pages 11 à 15
• Abonnement aux services		4,80
• Par virement		22,00
– Papier		
■ SEPA solution conversion		Nous consulter
Virement International		
Virement libellé en euro émis vers des pays hors zone SEPA ⁽¹⁾ . Virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.		
Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".		
■ Internet ou télétransmission		pages 11 à 15
– Abonnement aux services		0,75 ‰
– Par virement ordinaire		min. 9,50
		max. 70,00
– Par virement urgent*		0,85 ‰
		min. 16,00
		max. 75,00

DATES DE VALEUR
p.44

* Voir Lexique p.52.

(1) Zone SEPA p.54.

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> ■ Papier <ul style="list-style-type: none"> – Par virement ordinaire – Par virement urgent* 	<p>1,00 ‰ min. 16,00 max. 80,00</p> <p>1,10 ‰ min. 18,00 max. 90,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Virement de trésorerie* <ul style="list-style-type: none"> – Internet ou Télétransmission <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement aux services • Par virement – Papier 	<p>pages 11 à 15</p> <p>20,00</p> <p>30,00</p>
<p>Commissions spécifiques TVA</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ BIC/IBAN* ou coordonnées bancaires absents ou incorrects 	15,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Option Net de frais pour le bénéficiaire*(1) 	20,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnalisation, choix du circuit bancaire ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...) 	16,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée) 	2,50
<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais SWIFT 	6,90
<p>Virement permanent* (uniquement en France)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Par virement 	1,25
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision <ul style="list-style-type: none"> – Pour un virement < à 20 EUR – Pour un virement ≥ à 20 EUR à destination d'un compte Société Générale – Pour un virement ≥ à 20 EUR à destination d'une autre banque 	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>20,00</p>

* Voir Lexique p.52.

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

	Euros	
PRÉLÈVEMENT, TIP, TÉLÉRÈGLEMENT		
■ Paiement	Gratuit	
■ Mise en place d'un mandat de prélèvement européen B2B	10,00	
■ Opposition et révocation	13,00	
■ Impayé (Rejet d'un prélèvement SEPA, d'un TIP ou d'un Télérèglement pour insuffisance de provision) Pour les rejets d'un prélèvement SEPA, d'un TIP ou d'un Télérèglement inférieur à 20 euros, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.	20,00	
CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT		
Cotisation annuelle (DI ou DD)⁽¹⁾		
■ Corporate Executive MasterCard Visa Gold Affaires	137,00	
■ Corporate MasterCard Visa Affaires	56,00	
Commissions de retrait ou de paiement		
	Zone Euro ⁽²⁾	Hors Zone Euro ⁽⁴⁾
Retrait Espèces Distributeur	Gratuit	3,00 EUR par retrait + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré
Retrait Espèces Guichet	3,00 EUR par retrait ⁽³⁾	
Paiement	Gratuit	1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant
Reporting		
■ Reporting Internet Sogecarte Net	Gratuit	
■ Relevé de Gestion télétransmis		
– Cotisation mensuelle		
• Téléchargement quotidien	305,00	
• Téléchargement bimensuel	30,00	
• Téléchargement mensuel	16,00	
– Coût par écriture	0,05	

(1) DI: débit immédiat; DD: débit différé.

(2) Voir p.54.

(3) Gratuit en France dans les guichets Société Générale*.

(4) Pour les transactions en euro ou en devise.

* Voir Lexique p.52.

■ Relevé papier

– Relevé Carte titulaire

– Relevé de gestion Entreprise

- Cotisation mensuelle
- Coût par écriture

Euros
1,00 par relevé émis
40,00
0,05

CARTES BUSINESS

Cotisation annuelle

Réduction de 25% de la cotisation pour les détenteurs de Jazz Association (voir page 10)

■ Carte Visa Gold Business	137,00
■ Carte Visa Business (DI) ⁽¹⁾	48,00
■ Carte Visa Business (DD) ⁽¹⁾	52,00
■ Carte V Pay Business ⁽²⁾	35,00

Commissions de retrait ou de paiement

		Zone Euro ⁽³⁾	Hors Zone Euro ⁽⁶⁾
Retrait Espèces Distributeur	V Pay	1,00 EUR par retrait dès le 1 ^{er} retrait ⁽⁴⁾	3,00 EUR par retrait + 2,70 % du montant retiré
	Visa	1,00 EUR par retrait au-delà de 4 retraits par mois civil ⁽⁴⁾	
	Gold	Gratuit	
Retrait Espèces Guichet	V Pay	3,00 EUR par retrait ⁽⁵⁾	1,00 EUR par paiement + 2,70 % du montant
	Visa		
	Gold		
Paiement	V Pay	Gratuit	1,00 EUR par paiement + 2,70 % du montant
	Visa		
	Gold		

(1) DI: débit immédiat; DD: débit différé.

(2) Carte acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 54) ainsi qu'en Andorre, Turquie, Gibraltar, Groënland et Israël.

(3) Voir p.54.

(4) Gratuit dans les distributeurs de billets Société Générale* et Crédit du Nord.

(5) Gratuit dans les guichets Société Générale*.

(6) Pour les transactions en euro ou en devise.

* Voir Lexique p.52.

	Euros
SERVICES LIÉS À VOS CARTES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Choix du code secret <ul style="list-style-type: none"> – Carte affaires – Carte Business 	<p>Gratuit</p> <p>10,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rédition du code secret <ul style="list-style-type: none"> – Carte affaires – Carte Business 	<p>Gratuit</p> <p>10,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Blocage de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse (frais de refabrication inclus) <ul style="list-style-type: none"> – Carte affaires – Carte Business 	<p>16,00</p> <p>16,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Blocage de la carte pour utilisation abusive <ul style="list-style-type: none"> – Carte affaires – Carte Business 	<p>32,00</p> <p>32,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplacement de la carte à la demande du client <ul style="list-style-type: none"> – Carte affaires – Carte Business 	<p>16,00</p> <p>16,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Service e-Carte Bleue Service permettant de régler en toute sérénité ses achats sur Internet. <ul style="list-style-type: none"> – Carte affaires Visa (cotisation annuelle) – Carte Business (cotisation annuelle) – Rédition de l'identifiant/mot de passe en cas de perte 	<p>10,00</p> <p>10,00</p> <p>5,00</p>

		Euros
CARTE ESPÈCES		
Carte de retrait nominative et privative		
■ Cotisation annuelle		35,00
■ Abonnement mensuel au reporting internet		12,00 par contrat
CARTE D'ACHAT		
Carte de paiement destinée à optimiser la gestion des achats de biens hors production		
■ Cotisation annuelle		Nous consulter
CHÈQUE		
Opérations en France		DATES DE VALEUR p.44
■ Émission d'un chèque de banque		14,00
■ Paiement d'un chèque		Gratuit
■ Information préalable pour chèque non provisionné		14,00 par chèque
■ Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite)		14,00
■ Impayé		
Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous.		
– Pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR		30,00
– Pour les chèques supérieurs à 50 EUR		50,00
■ Paiement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire		25,00
■ Service d'envoi de chéquiers à l'adresse de votre entreprise ou association (frais d'envoi de recommandé en supplément).		2,00

		Euros
<ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurisation des chèques <ul style="list-style-type: none"> – Chèque sécurité Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement. – Vérichèques Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement. – Infochèques Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement. 		Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> ■ Lettres-Chèques Fourniture de Lettres-Chèques 		Nous consulter
<p>Opérations en Europe et à l'international Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Par chèque présenté au paiement par une banque étrangère 		1 ‰ min. 20,00
<ul style="list-style-type: none"> ■ Emission d'un chèque de banque 		18,00
EFFET (LCR/BOR)		DATES DE VALEUR p.44
<p>Opérations en France</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Bon à payer LCR/BOR domiciliés <ul style="list-style-type: none"> – Internet ou télétransmission – En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.) – Au moyen de l'imprimé Agence, par relevé payé en totalité ou partiellement 		Gratuit Gratuit 3,50
<ul style="list-style-type: none"> ■ Effet domicilié non avisé Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique "impayé". 		28,00 par relevé

	Euros
■ Impayé	30,00
■ Relevé de LCR/BOR domiciliés à la Société Générale adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale	3,50 par relevé
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)	20,00
<p>Opérations en Europe et à l'international Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".</p>	
■ Par effet domicilié	1 ‰ min. 30,00
ESPÈCES	
<p>Retraits</p> <p>Retraits auprès de l'Agence Société Générale qui tient le compte, à l'exception des opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.</p>	<p>DATES DE VALEUR p.44</p>
■ Avec ou sans chéquier	Gratuit
Retraits auprès d'une Agence Société Générale autre que celle qui tient le compte.	
■ Avec ou sans chéquier	4,00
Accréditif	
■ Mise à disposition simple pendant une période déterminée	14,00
■ Mise à disposition permanente 0,5 ‰ du montant mensuel de l'autorisation	min. 14,00 max. 42,00
■ Général	3,50 par chèque émis

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez vous développer à l'international ? Que vous soyez importateur ou exportateur, ou que vous souhaitiez vous implanter dans un nouveau pays, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations. Présent dans 76 pays, nous sommes là pour vous accompagner où que vous alliez.

Grâce à un modèle de banque universelle étendu à nos implantations, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement. Retrouvez toutes les informations pour votre développement à l'international en vous connectant sur notre site dédié au Commerce International : importexport-solutions.fr.

Euros

VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Ouverture d'un compte à l'étranger

Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos filiales, de nos partenaires ou de nos correspondants.

■ Auprès d'une implantation du groupe Société Générale*		Gratuit
■ Auprès de l'un de nos partenaires dans l'un des pays européens ci-dessous Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède.		Gratuit
■ Auprès de l'un de nos correspondants dans un autre pays	TVA	200,00

Ouverture d'un compte de non-résident en France

Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de Coopération Internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.

■ Se référer à la rubrique "Vos comptes au quotidien" -> "Votre tenue de compte".		page 8
---	--	--------

Lettre d'introduction

Lettre de notoriété délivrée par Société Générale en votre faveur pour faciliter vos démarches de prospection à l'étranger.

■ Par lettre délivrée	DATES DE VALEUR p.44	41,90
-----------------------	-------------------------	-------

* Voir Lexique p.52.

IMPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres “Vos encaissements en Europe et à l'international” (page 16) et “Vos règlements en Europe et à l'international” (page 21). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 34) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire

Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.

■ Par remise documentaire

Euros	
Internet ⁽¹⁾	Papier
1,70 ‰ min. 36,00	2 ‰ min. 43,20

Crédit documentaire

■ Commission d'engagement

Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

Nous consulter

■ Commission de service

– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait import (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

220,00

264,00

– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Frais de dossier
- Premier avenant*
- Première vérification de documents et règlement

0,40 ‰
min. 80,00

0,50 ‰
min. 96,00

90,00

108,00

1,25 ‰
min. 96,00

* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services www.sogetrade-services.com.

		Euros	
		Internet ⁽¹⁾	Papier
– Commissions de services complémentaires			
<ul style="list-style-type: none"> • Avenant* complémentaire • Vérification de documents complémentaires et son règlement 		90,00	108,00
		1,25 ‰ min. 90,00	
Prestations complémentaires			
Ces prestations concernent les remises documentaires et crédits documentaires.			
■ Frais SWIFT	TVA	6,90	
■ Frais de courrier	TVA	selon prestation	

EXPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres “Vos encaissements en Europe et à l’international” (page 16) et “Vos règlements en Europe et à l’international” (page 21). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s’entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 34) s’applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d’un compte euros ainsi qu’à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d’acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s’applique.

Remise documentaire	DATES DE VALEUR p.44		
Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.			
■ Encaissement		1,70 ‰ min. 36,00	2 ‰ min. 43,20
■ Impayé		40,00	
■ Avis de sort		36,00	43,20
■ Acceptation, prorogation, interventions diverses		36,00	43,20

* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services www.sogetrade-services.com.

Crédit documentaire

■ Commission sur crédit documentaire confirmé.

Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

– Commission de confirmation

Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

Selon risque pays,
montant et durée

min. 155,00

■ Commissions de service

| TVA

Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés.

– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait export (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

255,00

306,00

– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Frais de dossier
- Premier avenant*
- Première vérification de documents

0,80 ‰
min. 80,00

1,00 ‰
min. 96,00

90,00

108,00

1,25 ‰
min. 96,00

– Commissions de services complémentaires

- Avenant* complémentaire
- vérification de documents complémentaires
- Présentation de documents irréguliers

90,00

108,00

1,25 ‰
min. 90,00

96,00

– Autres Commissions

- Transfert de crédit documentaire
- Mobilisation de crédit documentaire* (paiement immédiat/négociation)

Nous consulter

Nous consulter

* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services www.sogetrade-services.com.

Euros

Internet ⁽¹⁾

Papier

Prestations complémentaires

Se reporter à la rubrique "Prestations complémentaires" page 31.

GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)

À l'émission

Une Garantie Bancaire peut prendre plusieurs formes juridiques : Garantie à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement. Selon la forme juridique que vous choisissez, la nature de votre engagement sera différente. Nos spécialistes sont là pour vous aider et vous conseiller dans le choix et la rédaction de vos textes de Garanties Internationales. Nous pouvons également, via notre réseau à l'international, vous faciliter la réémission de Garanties lorsqu'elles doivent être émises localement par une banque étrangère.

■ Établissement d'un acte standard	min. 117,00	min. 140,00
■ Établissement sous 24H	420,00	
■ Étude de texte	Nous consulter min. 150,00	
■ Commission d'engagement Cette commission est calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.	Nous consulter	
■ Avenant* ⁽²⁾	min. 75,00	min. 90,00
■ Mise en jeu	1,50 ‰ min. 150,00	
■ Offre cautionnements COFACE*	Nous consulter	

* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services www.sogetrade-services.com.

(2) Pour les avenants portant sur la durée et le montant, la commission d'engagement est ajustée au nouveau montant ou à la nouvelle durée.

À la réception

Les commissions s'entendent hors frais pris par nos correspondants.

■ Transmission

– Commission de transmission

- jusqu'à 200 k€
- au delà de 200 k€

– Avenant*

– Mise en jeu

Euros

100,00
0,50 ‰
90,00
1,50 ‰
min. 150,00

■ Réémission de garantie / Confirmation de SBLC

– Frais d'acte

140,00

– Commission d'engagement / de confirmation

Commission de risque pays / banque, calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

Nous consulter

– Avenant*

min. 90,00

– Mise en jeu

1,50 ‰
min. 150,00

Prestations complémentaires

Ces prestations concernent les garanties internationales et SBLC.

■ Frais SWIFT

| TVA

6,90

■ Frais de courrier

| TVA

selon prestation

OPÉRATIONS DE CHANGE

La Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

Nous consulter

Frais sur opérations de change

■ La commission de change

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

* Voir Lexique p.52.

	Euros
– Facturation minimum	16,50
– Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,50 ‰
– Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,25 ‰
■ Le cours de change	Nous consulter
Les transactions sont converties aux conditions de change du réseau Société Générale au moment de la transaction.	

SERVICES PAR INTERNET

Sogetrade & Services (www.sogetrade-services.com)

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade – crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC – et cautionnements France.

■ Par mois

– Premier service souscrit	TVA	23,00
– Par service supplémentaire	TVA	12,00

SGFX Trade (www.sgfxtrade.com)

Ensemble de services en ligne qui vous donnent accès aux cotations de prix en temps réel et vous permettent la gestion de vos opérations de trésorerie en devises et de vos opérations de change.

Nous consulter

AUTRES SERVICES

Déclaration à la Direction de la balance des paiements faite pour le compte du client

■ Par opération	TVA	25,10
-----------------	-----	-------

Attestation de blocage de fonds

Document délivré par la banque après blocage des fonds, pour le compte d'un importateur, en faveur de l'exportateur. Ces attestations peuvent être remplacées par des cautionnements bancaires qui ne nécessitent pas de blocage de fonds.

■ Par attestation délivrée		40,00
----------------------------	--	-------

VOS FINANCEMENTS

Vos crédits d'exploitation

■ Découvert

Intérêts débiteurs =
somme de tous les soldes débiteurs en valeur
x leur durée en jours
x taux d'intérêt conventionnel / 360*

– Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

- Taux applicable sur le plus fort découvert
- Montant maximum

– Taux effectif global (TEG)

*Taux journalier = intérêts + CPFD x 100 / somme
de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée
en jours*

*TEG = taux journalier x durée de l'année civile
en jours (365 ou 366)*

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 euros (articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation).

■ Escompte de papier commercial

– Par remise

– Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 EUR)

■ CGA Express et Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

■ CGA Associations et CGA Associations initial

Relais sur subventions publiques

■ Financement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Euros

[Nous consulter](#)

min. **0,06 %**
100 %
des intérêts débiteurs

page 20

[Nous consulter](#)

| N [Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

* Voir Lexique p.52.

Vos garanties bancaires

	Euros
■ Garantie émise par la banque – Commission d'engagement	Nous consulter
■ Frais d'émission	
– Garantie délivrée via Sogetrade & Services	
• Validation automatique	5,00
• Validation Société Générale	10,00
– Garantie délivrée hors Sogetrade & Services au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi	45,00
– Garantie nécessitant un acte spécial	115,00
– Majoration pour garantie émise sous 24 heures	min. 350,00
■ Avenant*	45,00
■ Sogetrade & Services	Nous consulter
Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC).	
– Abonnement mensuel	page 35
– Commissions	Nous consulter

Vos crédits d'investissement

■ Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier	Nous consulter
■ Prestations diverses	
– Crédit d'investissement	
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1 % et min. 165,00
• Frais de renégociation	min. 1 % et min. 165,00
• Réédition de tableau d'amortissement	25,00
• Frais sur échéance impayée	40,00
– Crédit-bail mobilier	TVA
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1 % et min. 165,00
• Frais de publication au greffe	20,00

Divers

■ Information annuelle des cautions* (Article L. 313-22 du Code monétaire et financier et L. 341-6 du Code de la consommation)	46,00
--	-------

* Voir Lexique p.52.

VOS PLACEMENTS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil d'investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Conseiller vous aidera à trouver une réponse adaptée.

	Euros
DÉPÔTS, OPC ET GESTION SOUS MANDAT	
Dépôts	
■ Compte A Terme	
– CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Frais de rupture anticipée (par CAT)	44,31
– CAT Trésor + (1 mois, renouvelable)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	1 000 000,00
– CAT Eonia + (taux variable de 1 à 12 mois)	
• Souscription minimum	8 000,00
– CAT Croissance + 18 mois (taux progressif)	
• Souscription minimum	8 000,00
– CAT Croissance + 3 ans (taux progressif)	
• Souscription minimum	8 000,00
– CAT Croissance + 5 ans (taux progressif)	
• Souscription minimum	8 000,00
■ Compte A Terme Associations, Marchés Publics	
– CAT Croissance + AMP (taux progressif)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	50 000 000,00
	plafond global par client pour l'ensemble des CAT Croissance + AMP détenus
■ Livret A	
Taux réglementé fixé par les Pouvoirs Publics, 1,00 % au 01/08/2014	
Uniquement pour :	
– Les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés	dépôts plafonnés à 76 500 Eur
– Les organismes de logement social (OPH et ESH)	pas de plafond de dépôts

	Euros
<p>■ Compte Sur Livret Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL) (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération)</p>	dépôts plafonnés à 100 000 000 Eur
<p>■ Compte Sur Livret (CSL) Organisme Logement Social (OLS) Uniquement pour les organismes de logement social (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération)</p>	pas de plafond
<p>OPC⁽¹⁾ Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI⁽²⁾ visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).</p>	
<p>■ Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor</p>	Gratuit
<p>■ Frais forfaitaires de souscription des autres OPC Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.</p>	26,00
<p>■ Focus OPC du "Cœur de Gamme" (fonds monétaires gérés par Société Générale Gestion) Toute souscription doit se faire après lecture du DICI en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur les sites internet entreprises.societegenerale.fr et associations.societegenerale.fr</p>	

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

			Euros
	ISIN	Frais courants ⁽¹⁾	Minimum de souscription
SG Cash Euro	Part Entreprises : FR0011370634	0,12 % de l'actif net moyen	150 000 €
	Part Institutionnels : FR0010248013	0,11 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Eonia ISR	Part Entreprises : FR0010423228	0,27 % de l'actif net moyen	15 000 €
	Part Institutionnels : FR0010816421	0,18 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Dollar	Part Entreprises : FR0010320440	0,23 % de l'actif net moyen	15 000 \$
	Part Institutionnels : FR0010322511	0,23 % de l'actif net moyen	150 000 \$
SG Monétaire Plus	Part Entreprises : FR0011047513	0,26 % de l'actif net moyen	15 000 €
	Part Institutionnels : FR0000003964	0,09 % de l'actif net moyen	1 000 000 €

Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières

- Gestion excédent stable de trésorerie : 10 à 18 mois
- Gestion reconstitution de capital : ≥ 3 ans
- Gestion sous mandat diversifiée : ≥ 5 ans

Nous consulter

Minimum de souscription

1 000 000 €

500 000 €

500 000 €

(1) Le chiffre des frais courants représente les coûts d'exploitation de l'OPC. Il correspond, selon le cas, à un montant estimé ou au montant prélevé lors du dernier exercice. Les frais courants sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps. Ils sont mis à jour, au moins une fois par an, dans le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur).

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

Ordres de Bourse

- Titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles
 - **Ordre passé par Internet via le service Bourse de Sogecash Net sans Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)**

Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,29 %	Gratuit	7,44 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR	0,37 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	0,45 %		

- **Ordre passé par votre Agence sans Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)**

Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,83 %	3,76 EUR	12,96 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR	1,00 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	1,17 %		

Droits de garde⁽³⁾

- Pour les OPC Société Générale Gestion, certains fonds Amundi Group ou Lyxor et la Gestion Sous Mandat Gratuit
- Pour les actions et certains emprunts obligataires Société Générale Gratuit

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de l'ordre.

(3) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

■ Pour les actions des autres sociétés du Groupe Société Générale*

				Euros
				Gratuit
Tranche de valorisation par compte-titres \ Droits de garde	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte	
Jusqu'à 50 000 EUR	0,21 %	TVA	TVA	
De plus de 50 000 EUR à 150 000 EUR	0,17 %	3,75 EUR	20,83 EUR	
Supérieure à 150 000 EUR	0,08 %			

Autres prestations

■ Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt, et attributions d'actions

Gratuit

■ Suppléments spécifiques

– Service Relevés de titres en cours d'année

- Abonnement avec périodicité mensuelle (par an)⁽²⁾ 30,00
- Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an)⁽¹⁾ 20,00
- À la demande (par relevé) | TVA 20,83

– Frais de virements de titres dans un autre établissement

- Titres en dépôt en France (par ligne) | TVA 4,20
- Titres en dépôt à l'étranger (par ligne) | TVA 42,00

* Voir Lexique p.52.

(1) Barème applicable par tranche.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

	Euros
<p>Épargne</p> <p>■ Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) Arcancia Dispositif d'épargne salariale permettant aux salariés de se constituer une épargne investie dans un cadre fiscal favorable, ouvert notamment aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'entreprise emploie de 1 à 250 salariés (horizon 5 ans, 9 cas de déblocage anticipé).</p>	Nous consulter
<p>■ Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) Arcancia Dispositif complémentaire au PEI, destiné à préparer la retraite (5 cas de déblocage anticipé dont l'acquisition de la résidence principale).</p>	Nous consulter
<p>■ Palissandre Entreprises Contrat d'assurance retraite à cotisations définies (de type "article 83") souscrit par l'entreprise en faveur de l'ensemble ou d'une catégorie de ses salariés et visant à assurer aux salariés bénéficiaires un complément de retraite sous forme de rente viagère.</p>	Nous consulter
<p>■ Andante Multisupports Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.</p>	Nous consulter
<p>Prévoyance</p> <p>■ Pallia Homme Clé Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, invalidité ou arrêt de travail suite à une maladie ou à un accident).</p>	Nous consulter
<p>■ Assurance DIT Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.</p>	Nous consulter

LES DATES DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- | | |
|--|---|
| ■ Retrait d'espèces | |
| – À l'agence | jour de comptabilisation |
| – Aux distributeurs de billets | jour de comptabilisation |
| ■ Paiement d'un chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DOM ou Monaco | 1 jour ouvré
selon le calendrier CORE* avant la
date de comptabilisation du chèque |
| ■ Paiement de LCR/BOR | 1 jour calendaire
avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire
de présentation pour les effets échus ou à vue |
| ■ Prélèvement SEPA, TIP et Téléversements
(en France et en Europe) | jour de comptabilisation |
| ■ Effet impayé | 1 jour calendaire
avant la date d'échéance effective |
| ■ Virement émis (en France et en Europe) | |
| – En devises de l'EEE | jour de comptabilisation |
| – Autres devises | 1 jour calendaire
avant la date de comptabilisation |

* Voir Lexique p.52.

Vos opérations à l'international

- **Virement émis⁽¹⁾**
 - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
 - **Autres devises** 1 jour calendaire avant la date de comptabilisation

- **Effet tiré à l'étranger payable en France⁽¹⁾**
 - **En euros** 1 jour calendaire avant la date de paiement
 - **En devises** 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- **Versement d'espèces** jour de comptabilisation

- **Virement reçu (en France et en Europe)⁽¹⁾**
 - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
 - **Autres devises** 1 jour calendaire après la date de comptabilisation

- **Remise à l'encaissement**
 - **Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DOM ou Monaco** 1 jour ouvré selon le calendrier CORE* après la date de comptabilisation de la remise
 - **LCR/BOR** 4 jours calendaires après la date de règlement indiquée sur le décompte de la remise
 - **Prélèvement SEPA, TIP, Têlêrêglements (en France et en Europe)** jour de comptabilisation

- **Chèque impayé reçu** 1 jour ouvré selon le calendrier CORE avant la date de comptabilisation de l'impayé

- **Remise à l'escompte d'un effet** 1 jour calendaire après la date de prise en charge de la remise

* Voir Lexique p.52.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes.

Vos opérations à l'international

■ Virement reçu⁽¹⁾	
– En devises de l'EEE	jour de comptabilisation
– Autres devises	1 jour calendaire après la date de comptabilisation
<hr/>	
■ Effet payable à l'étranger⁽¹⁾	
– En euros	1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant ⁽²⁾
– En devises	1 jour calendaire après la date de cession des devises
<hr/>	
■ Chèque payable sur l'étranger et sur les COM⁽¹⁾ (sauf conditions particulières avec certains Correspondants)	
– En euros	1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant ⁽²⁾
– En devises	1 jour calendaire après la date de cession des devises

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

L'Agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'Agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

■ Service Relations Clientèle :

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC
75886 Paris cedex 18

■ **Téléphone** : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

■ **Fax** : 01 42 14 55 48

■ **E-mail** : relations.clientele@socgen.com

En dernier recours : le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à cette adresse :

■ Le Médiateur auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 2 mois maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

Charte de la médiation Société Générale

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients, en application des dispositions du Code monétaire et financier, en particulier, les articles L. 316-1 et L. 615.2, des recommandations du Comité de la médiation bancaire du 18 octobre 2004 et 30 avril 2013.

Article 1 : Le Médiateur est choisi, nommé et renouvelé par le Président de Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence, d'indépendance et d'autorité reconnues. Il exerce sa mission pour une durée de trois ans renouvelable. Société Générale fournit au Médiateur les moyens lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

Article 2 : le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque à l'un de ces recours, après un délai de deux mois.

Article 3 : le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, de services d'investissement, d'instruments financiers et

produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la banque. Les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que leur commercialisation seront transmis au Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance par le Médiateur, qui en informera le demandeur en lui précisant les qualités et coordonnées de ce nouvel interlocuteur. Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque en matière de prix et d'octroi de crédit notamment. Le Médiateur ne peut être saisi dès lors qu'une procédure judiciaire sur le même litige est déjà en cours. Le Médiateur reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement. Il sera libre d'accepter ou de refuser

toute demande d'extension de son champ de compétence qui pourrait lui être soumise sur la base d'un accord préalable entre la banque et son client.

Article 4 : le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- soit par le client en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Le Médiateur auprès de Société Générale - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex 7
- soit par Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client,
- soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Article 5 : le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à donner un avis motivé fondé sur l'équité.

Article 6 : le Médiateur communiquera son avis motivé directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date à laquelle il aura reçu un dossier complet, comprenant tous les documents et positions du client, de l'Agence et du service de Relations Clientèle.

Article 7 : Société Générale s'engage par avance à se conformer aux avis émis par le Médiateur et à le tenir informé en cas de difficulté de mise en œuvre.

Article 8 : la médiation prend fin :

- soit en cas d'approbation ou de refus par le client de l'avis émis par le Médiateur,
- soit en cas de décision par le client de mettre un terme à la médiation.

Article 9 : la saisine préalable du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de son avis, de tout recours initié par Société Générale, à l'exception des actions intentées à titre conservatoire. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque. L'avis du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celui-ci peut être produit par le client ou par la banque devant les tribunaux.

Article 10 : le Médiateur est tenu au secret professionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise.

Bien entendu, votre Conseiller de Clientèle reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net : 0 825 041 040 (0,15 EUR/min)
- Télétransmission Sogestel

Pour un problème de connexion
Contacter le SVP ETECE : 01 42 14 96 66

Pour la mise à disposition des relevés
Contacter le SAU Servitel : 01 42 14 82 07

Pour l'émission de fichiers
Contacter le SAU Serviric : 01 42 14 76 76

Service de banque électronique Commerce international

- SAU Sogetrade & Services : 01 42 14 31 31
sav.sogetrade-services@socgen.com

Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 77 77
Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 33 39
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progecarte autorisations : 0 825 840 840 (0,15 EUR/min)
Service Autorisations de Société Générale pour obtenir une autorisation de paiement ou vérifier la validité d'une carte.
- Assistance Monétique Commerçants : 0 825 067 068 (0,15 EUR/min)
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour tout renseignement sur vos solutions d'encaissement par carte bancaire.

Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé
Contacter le SAU Sogecap : 0969 362 362

Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises
Contacter le SAU Sogecap : 0969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERCO)
Contacter le SAU Arcancia – Salariés : 0969 321 521
– Employeurs : 0892 681 627

LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

Avenant : amendement ou modification d'un contrat.

BIC (Bank Identifier Code) : Identifiant international d'une banque.

Calendrier CORE : jour d'ouverture du système d'échanges français CORE (**C**ompensation **R**etail).

Certificat électronique : permet de sécuriser les échanges de données sur Internet en garantissant l'authentification de l'émetteur, l'intégrité des données transmises, la confidentialité des données, la non-répudiation des actes.

COFACE : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

Commission de mouvement : commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

Groupe Société Générale : Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, Dom et COM.

IBAN (International Bank Account Number) : Identifiant international d'un compte.

Information annuelle des cautions : renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées

caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation, et L.313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie "Découverts en compte" pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Une notice "Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France" est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

Mobilisation de crédit documentaire : opération permettant d'obtenir par anticipation les fonds d'un crédit documentaire. Cette opération suppose que le règlement intervienne dans les 12 mois et que la Société Générale ait

confirmé ce crédit documentaire et qu'elle ait reconnu les documents présentés comme conformes.

Option “Net de frais pour le bénéficiaire”, encore appelée option “OUR” : option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement.

Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B : Opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.

Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels

souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.

Séquence : une séquence est un regroupement d'opérations de même nature (virements, LCR/BOR...) et mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.

Transfert automatique de Soldes ou d'Écritures : virement automatique sur un compte centralisateur des soldes et des écritures enregistrés dans divers comptes émetteurs ouverts à la Société Générale.

Virement urgent : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

Virement de trésorerie : virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).

Virement permanent : virement automatique à périodicité fixe.

Virement non domicilié : nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.

CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA

■ Pays de la zone Euro

La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

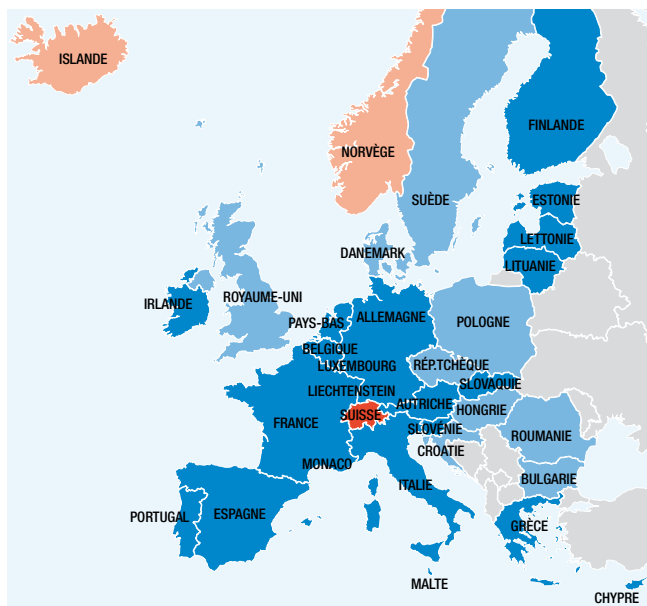
Pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Liechtenstein, Islande, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin, Suisse.



■ Pays de la zone Euro
■ Pays de l'Union Européenne

■ Pays de l'Espace Économique Européen
■ Pays de la zone SEPA

À VOS CÔTÉS



pour vous informer



CONTACTEZ

votre conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

associations.societegenerale.fr
entreprises.societegenerale.fr



**SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 006 509 557,50 EUR – Siège social 29, bd
Haussmann 552 120 222 RCS Paris – Intermédiaire en assurances, immatriculation
ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr) – Studio Société Générale : (F) 512502 – 01/2015



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts
gérées durablement. Société Générale est membre
fondateur d'Ecofolio et participe au recyclage du papier.